



COVID-19, INFORMATION

/ Interdiction de brûler les déchets verts dans son jardin

Publié le 07 avril 2020

Article mis à jour le 7 avril.

En cette période où l'actualité et le printemps laissent du temps pour s'occuper de son jardin, il est bon de rappeler qu'il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (tout comme ses déchets ménagers, d'ailleurs). Le non-respect de cette interdiction peut être puni d'une amende de 450€.

Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Pour rappel, les déchets verts sont l'herbe après tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage ou encore les épluchures de fruits et légumes.

Pourquoi est-ce interdit ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. La combustion des végétaux dégage en effet des substances polluantes voire toxiques comme des particules (PM), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), etc.

Alors quelles solutions existent ?

Habituellement, ce type de déchet doit être déposé en déchetterie ou dans les aires de compostage collectif. Celles de Brest métropole étant actuellement fermées pour cause de covid-19, il est demandé aux usagers de conserver les déchets verts jusqu'à la réouverture des déchetteries ou de mettre leurs biodéchets avec les ordures ménagères dans des sacs fermés.

Une autre solution consiste à les utiliser en paillage ou en compost individuel. Un guide pratique ([à télécharger au format PDF](#) - 4,5 Mo) donne des clés pour recycler, chez soi, les déchets biodégradables pour enrichir son jardin.

Pour aller plus loin

La [circulaire du 18 novembre 2011](#) rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers (dont le brûlage est lui-même interdit), et présente les modalités de gestion de cette pratique.



[Autorisations d'urbanisme en ligne pour les professionnels](#)

[Les numéros en cas d'urgence](#)



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)